

## Transports

Gouvernement du Québec

### Décret 114-2001, 14 février 2001

Loi sur la voirie  
(L.R.Q., c. V-9)

CONCERNANT les routes dont la gestion incombe au ministre des Transports

ATTENDU QUE, en vertu de l'article 2 de la Loi sur la voirie (L.R.Q., c. V-9), le gouvernement détermine, par décret publié à la *Gazette officielle du Québec*, les routes dont le ministre des Transports est responsable de la gestion;

ATTENDU QUE, en vertu de l'article 3 de cette loi, le gouvernement peut, par décret publié à la *Gazette officielle du Québec*, déterminer qu'une route sous la gestion du ministre devient, à compter de la date indiquée au décret, gérée par une municipalité selon la sous-section 22.2 de la section XI de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19) ou, le cas échéant, selon le chapitre 0.1 du titre XIX du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1);

ATTENDU QUE les décrets numéros 292-93 du 3 mars 1993, 492-93 du 31 mars 1993, 1127-93 du 11 août 1993, 1607-93 du 17 novembre 1993, 1292-94 du 17 août 1994, 73-95 du 18 janvier 1995, 485-95 du 5 avril 1995, 325-96 du 13 mars 1996, 686-96 du 5 juin 1996, 1410-96 du 13 novembre 1996, 723-97 du 28 mai 1997, 1538-97 du 26 novembre 1997, 724-98 du 27 mai 1998, 1565-98 du 16 décembre 1998, 938-99 et 939-99 du 18 août 1999, 154-2000 du 16 février 2000, 871-2000 du 28 juin 2000 et 945-2000 du 26 juillet 2000 ont déterminé, par municipalité, les routes dont le ministre des Transports est responsable de la gestion;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier l'annexe de ces décrets afin de corriger la description qui est faite à certaines routes, d'ajouter des routes à celles dont le ministre a la charge et d'en retirer de manière à ce que leur gestion soit transférée, en vertu du présent décret, à une municipalité sur le territoire où ces routes sont situées;

ATTENDU QU'il y a lieu de faire état des routes ayant été l'objet d'un changement de largeur d'emprise ainsi que de celles ayant été l'objet d'un réaménagement géométrique;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre des Transports et du ministre délégué aux Transports :

QUE les annexes des décrets numéros 292-93 du 3 mars 1993, 492-93 du 31 mars 1993, 1127-93 du 11 août 1993, 1607-93 du 17 novembre 1993, 1292-94 du 17 août 1994, 73-95 du 18 janvier 1995, 485-95 du 5 avril 1995, 325-96 du 13 mars 1996, 686-96 du 5 juin 1996, 1410-96 du 13 novembre 1996, 723-97 du 28 mai 1997, 1538-97 du 26 novembre 1997, 724-98 du 27 mai 1998, 1565-98 du 16 décembre 1998, 938-99 et 939-99 du 18 août 1999, 154-2000 du 16 février 2000, 871-2000 du 28 juin 2000 et 945-2000 du 26 juillet 2000 concernant les routes dont la gestion incombe au ministre des Transports soient modifiées, en regard des municipalités indiquées, par les corrections à la description, les ajouts, les retraits, le changement de largeur d'emprise et les réaménagements géométriques des routes énumérées en annexe au présent décret;

QUE le présent décret prenne effet à la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
MICHEL NOËL DE TILLY

### ANNEXE

#### ROUTES DONT LA GESTION INCOMBE AU MINISTRE DES TRANSPORTS

#### NOTE DE PRÉSENTATION

#### A. CORRECTION À LA DESCRIPTION, AJOUT OU RETRAIT

Les routes identifiées dans les sections « Correction à la description », « Ajout » ou « Retrait » de l'annexe du présent décret ont été décrites pour chaque municipalité où elles sont situées à l'aide des cinq éléments suivants :

- 1° Classe de la route
- 2° Identification de section
- 3° Nom de la route
- 4° Localisation du début
- 5° Longueur en km

### 1<sup>o</sup> Classe de la route

La nomenclature des classes de routes provient de la classification fonctionnelle établie par le ministère des Transports.

### 2<sup>o</sup> Identification de section

Les routes sont identifiées par une séquence de chiffres composée de sept groupes différents :

Route:	Groupe 1:	numéro de la route
	Groupe 2:	numéro du tronçon de la route
	Groupe 3:	numéro de la section de la route
Sous-route:	Groupe 4:	le seul chiffre autre que le zéro pouvant apparaître dans ce groupe est le 3 et il est utilisé lorsqu'on identifie une ou plusieurs bretelles
	Groupe 5:	ce groupe de chiffres indique un numéro séquentiel de carrefour à l'intérieur d'un tronçon routier
	Groupe 6:	lettre identifiant la bretelle, le cas échéant
	Groupe 7:	lettre identifiant le type de chaussée (C: contiguë S: séparée)

### 3<sup>o</sup> Nom de la route

Pour les routes dont le numéro est inférieur à 1 000, c'est ce numéro qui est inscrit dans cet élément et non l'odonyme. Pour les routes dont le numéro est de 10 000 et plus, c'est l'odonyme qui est utilisé au lieu du numéro de la route.

Lorsqu'il existe le long d'une section de route une ou plusieurs bretelles, on inscrit également dans cet élément le nombre total de bretelles rattachées à cette section; on retrouve alors sous la rubrique «Longueur en km» la longueur cumulée de toutes ces bretelles.

### 4<sup>o</sup> Localisation du début

Cet élément contient la description d'un repère physique pour localiser le début d'une section de route.

### 5<sup>o</sup> Longueur en km

La longueur en kilomètre est inscrite pour chaque route ou partie de route. Cette longueur, établie par le ministre des Transports, correspond à la distance parcourue par un véhicule entre deux points, et ce sans que soit prise en considération la configuration de la route (nombre de voies, surlargeurs, etc.). Ainsi, la longueur est la même que ce soit une autoroute ou une route collectrice.

## B. CHANGEMENT DE LARGEUR D'EMPRISE

Les routes identifiées dans la section «Changement de largeur d'emprise» de l'annexe du présent décret ont été décrites pour chaque municipalité où elles sont situées à l'aide des six éléments suivants :

### 1<sup>o</sup> Identification de section

Dorénavant, les routes sont identifiées par une séquence de chiffres composée de trois groupes différents :

Route:	Groupe 1:	numéro de la route
	Groupe 2:	numéro du tronçon de la route
	Groupe 3:	numéro de la section de la route

### 2<sup>o</sup> Nom de la route

### 3<sup>o</sup> Nom de l'arpenteur-géomètre

### 4<sup>o</sup> Numéro de minutes

### 5<sup>o</sup> Numéro du plan

### 6<sup>o</sup> Longueur en km

## C. RÉAMÉNAGEMENT GÉOMÉTRIQUE

Les routes identifiées dans la section «Réaménagement géométrique» de l'annexe du présent décret ont été décrites à l'aide des cinq éléments de la section A ci-dessus ainsi que du numéro de plan, du nom de l'arpenteur-géomètre et du numéro de ses minutes.

Note: En raison de contraintes techniques, la désignation des lieux apparaissant à l'annexe n'est pas nécessairement conforme aux normes de la Commission de toponymie.

## CORRECTIONS À LA DESCRIPTION

**LA DORÉ, P (9105000)**

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Nationale	00167-01-060-0-00-2	Route 167	446 mètres au Nord de la Rivière Pémonca	3,04
<b>est remplacée par</b>				
Nationale	00167-01-061-000-C	Route 167	446 mètres au Nord de la Rivière Pémonca	2,97

**NOTRE-DAME-DU-BON-CONSEIL, P (4908000)**

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Régionale	00122-01-190-0-00-0	Route 122	Limite Saint-Cyrille-de-Wendover	4,06
<b>est remplacée par</b>				
Régionale	00122-01-190-000-0	Route 122	Limite Saint-Cyrille-de-Wendover	3,97

**PÉRÉ, PARTIE (BAIE-JAMES), NO (9906031)**

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Accès aux ressources	00167-03-040-0-00-3	Route 167	Limite Guyon, No	19,18
<b>est remplacée par</b>				
Accès aux ressources	00167-03-042-000-C 00167-03-045-000-C	Route 167 Route 167	Limite Guyon, No Intersection chemin L-207	11,55 7,63

**PÉRIBONKA, M (9201000)**

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Collectrice	46690-03-000-0-00-8	Sixième Rang et Rang des Crêpes	Limite Saint-Augustin, p	6,49
<b>est remplacée par</b>				
Collectrice	46690-03-010-000-C	Sixième Rang et Rang des Crêpes	Limite Saint-Augustin, p	6,42

**SAINT-ALBERT, M (3908500)**

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Collectrice	78332-01-000-0-00-2	Ancienne Route 122	Intersection route 122	3,65
<b>est remplacée par</b>				
Collectrice	78332-01-020-000-C	Rue Principale	Intersection route 122	3,65

**SAINT-AUGUSTIN, P (9200500)**

<b>Classe de route</b>	<b>Identification de section</b>	<b>Nom de la route</b>	<b>Localisation du début</b>	<b>Longueur en km</b>
Collectrice	46690-02-000-0-00-0	Sixième Rang	100 mètres à l'Est route 7 <sup>e</sup> Rang Dalmas	11,40
<b>est remplacée par</b>				
Collectrice	46690-02-010-000-C	Sixième Rang	100 mètres à l'Est route 7 <sup>e</sup> Rang Dalmas	11,30

**SAINT-CHARLES-DE-DRUMMOND, M (4906500)**

<b>Classe de route</b>	<b>Identification de section</b>	<b>Nom de la route</b>	<b>Localisation du début</b>	<b>Longueur en km</b>
Collectrice	78771-03-000-0-00-7	Boulevard Foucault	Pont sur autoroute 20	1,45
<b>est remplacée par</b>				
Collectrice	78771-03-000-000-C	Boulevard Foucault	Intersection rue Montplaisir	1,17
Collectrice	78771-03-010-000-C	Boulevard Foucault	Pont sur autoroute 20	0,29

## AJOUTS ET CORRECTIONS À LA DESCRIPTION

**CHICOUTIMI, V (9405000)**

<b>Classe de route</b>	<b>Identification de section</b>	<b>Nom de la route</b>	<b>Localisation du début</b>	<b>Longueur en km</b>
Autoroutière	00070-01-090-0-00-2	Autoroute 70 13 bretelles	Intersection route 170	4,87 5,72
Autoroutière	00070-01-100-0-00-0	Autoroute 70 4 bretelles	Intersection route 175	1,71 0,76
<b>est remplacée par</b>				
Autoroutière	00070-01-095-000-S	Autoroute 70 21 bretelles	Limite Jonquière, v	6,77 10,98

**DRUMMONDVILLE, V (4905700)**

<b>Classe de route</b>	<b>Identification de section</b>	<b>Nom de la route</b>	<b>Localisation du début</b>	<b>Longueur en km</b>
Autoroutière	00055-03-080-0-00-1	Autoroute 55 4 bretelles	Limite Saint-Nicéphore, m	3,35 0,96
Autoroutière	00055-03-090-0-00-9	Autoroute 55	Pont sur route 112	2,64
<b>est remplacée par</b>				
Autoroutière	00055-03-081-000-C	Autoroute 55 6 bretelles	Limite Saint-Nicéphore, v	6,00 4,57

## AJOUTS

**CHICOUTIMI, V (9405000)**

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Collectrice	47190-01-010-000C	Rang Saint-Antoine	Intersection route 170	0,36

**JONQUIÈRE, V (9407000)**

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Collectrice	47193-01-010-000-C	Chemin de la Réserve	Intersection route 170	0,24

**SAINT-GEORGES-DE-CACOUNA, P (1206000)**

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Régionale	96265-02-010-000-C	Avenue du Port	Intersection route 132	0,32

**SAINT-GUILLAUME, M (4911300)**

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Collectrice	00224-01-141-000-C	Route 224	Limite Saint-Marcel-de-Richelieu, m	5,68

**SAINT-MARCEL-DE-RICHELIEU, M (5412000)**

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Collectrice	00224-01-130-000-C	Route 224	Intersection Chemin du Quatrième Rang	2,39

**SOREL-TRACY, V (5305200)**

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Nationale	00132-05-062-000-C	Route 132	Début du pont sur la Rivière Richelieu	0,37

## RETRAITS

**BAIE-JOHAN-BEETZ, M (9803500)**

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Collectrice	50310-01-000-0-00-0	Ch. du Quai de Baie-Johan-Beetz	Intersection route 138	0,25

**PÉRÉ, PARTIE (BAIE-JAMES), NO (9906031)**

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Accès aux ressources	00167-03-045-000-C	Route 167	Intersection chemin L-207	7,63

**SAINT-CHARLES-DE-DRUMMOND, M (4906500)**

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Collectrice	78771-03-000-000-C	Boulevard Foucault	Intersection rue Montplaisir	1,17

## RÉAMÉNAGEMENTS GÉOMÉTRIQUES

**DISRAELI, P (3102000)**

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début d'entretien	Longueur en km
Nationale	00112-04-210-0-00-1	Route 112	Limite Disraeli, v	5,22

**est remplacée par**

Nationale	00112-04-210-000-C	Route 112	Limite Disraeli, v	5,22
-----------	--------------------	-----------	--------------------	------

selon le plan 622-93-DO-121 préparé par Lucien Marquis, a.g., sous le numéro 461 de ses minutes

**DOSQUET, M (3304000)**

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début d'entretien	Longueur en km
Régionale	00116-03-260-0-00-3	Route 116	Limite Lyster, m	6,32

**est remplacée par**

Régionale	00116-03-261-000-C	Route 116	Limite Lyster, m	6,32
-----------	--------------------	-----------	------------------	------

selon le plan 622-99-DO-059 préparé par Lucien Marquis, a.g., sous les numéros 707 et 710 de ses minutes

**ROBERVAL, V (9102500)**

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début d'entretien	Longueur en km
Nationale	00169-02-201-0-00-6	Route 169	Limite Saint-Prime, m	5,42
Collectrice	45420-01-000-0-00-5	Route de Sainte-Hedwidge	Intersection route 169	5,61

**est remplacée par**

Nationale	00169-02-202-000-C	Route 169	Limite Saint-Prime, m	5,22
Collectrice	45420-01-010-0-00-5	Route de Sainte-Hedwidge	Intersection route 169	5,83

selon le plan 622-95-BO-202 préparé par Daniel Fortin, a.g., sous le numéro 3363 de ses minutes

**SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE, P (6104000)**

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début d'entretien	Longueur en km
Collectrice	34820-02-010-000-C	Route Sainte-Béatrix	Limite Sainte-Mélanie, m	4,29

**est remplacée par**

Collectrice	34820-02-020-000-C	Route Sainte-Béatrix	Limite Sainte-Mélanie, m	4,18
-------------	--------------------	----------------------	--------------------------	------

selon le plan 622-88-JO-111 préparé par Jacques Gosselin, a.g., sous le numéro 1113 de ses minutes

**SAINT-PAUL-D'ABBOTSFORD, P (5501500)**

<b>Classe de route</b>	<b>Identification de section</b>	<b>Nom de la route</b>	<b>Localisation du début d'entretien</b>	<b>Longueur en km</b>
Régionale	00235-02-060-0-00-5	Route 235	Intersection route 112	5,45
<b>est remplacée par</b>				
Régionale	00235-02-061-000-C 00235-02-065-000-C	Route 235 Route 235	Intersection route 112 242 mètres au nord de la route 112	0,24 5,12
selon le plan 622-84-HO-231 préparé par Marcel Denicourt, a.g., sous le numéro 4024 de ses minutes				

**CHANGEMENTS DE LARGEUR D'EMPRISE****BEAUCEVILLE, V (2702800)**

<b>Classe de route</b>	<b>Identification de section</b>	<b>Nom de la route</b>	<b>Localisation du début d'entretien</b>	<b>Longueur en km</b>
Nationale	00173-01-130-0-00-6	Route 173	Limite Notre-Dame-des-Pins, p	3,34
<b>est remplacée par</b>				
Nationale	00173-01-130-000-C	Route 173	Limite Notre-Dame-des-Pins, p.	3,34
selon le plan TR80-3471-0031 préparé par Yves Thibodeau, a.g., sous le numéro 2034 de ses minutes				

**SAINT-MALACHIE, P (1902500)**

<b>Classe de route</b>	<b>Identification de section</b>	<b>Nom de la route</b>	<b>Localisation du début d'entretien</b>	<b>Longueur en km</b>
Régionale	00277-01-110-0-00-9	Route 277	Intersection route 216	4,40
<b>est remplacée par</b>				
Régionale	00277-01-110-000-C	Route 277	Intersection route 216	4,40
selon le plan préparé par Gaétan Breton, a.g., sous le numéro 1999 de ses minutes				

**SAINT-MICHEL-DE-BELLECHASSE, M (1911000)**

<b>Classe de route</b>	<b>Identification de section</b>	<b>Nom de la route</b>	<b>Localisation du début d'entretien</b>	<b>Longueur en km</b>
Nationale	00132-09-030-0-00-6	Route 132	Limite Saint-Étienne-de-Beaumont, p	3,83
<b>est remplacée par</b>				
Nationale	00132-09-030-000C	Route 132	Limite Beaumont, m	3,83
selon le plan TR80-3474-0029 préparé par Lucien Marquis, a.g., sous le numéro 697 de ses minutes				

**SAINT RAPHAËL, M (1908200)**

<b>Classe de route</b>	<b>Identification de section</b>	<b>Nom de la route</b>	<b>Localisation du début d'entretien</b>	<b>Longueur en km</b>
Collectrice	00281-01-095-0-00-5	Route 281	Limite Saint-Cajetan-d' Armagh, p	8,37
	00281-01-100-0-00-3	Route 281	Limite Saint-Raphael, p	2,06
	00281-01-110-0-00-1	Route 281	Limite Saint-Raphael, vl	3,28
	00281-01-120-0-00-9	Route 281	Intersection route 228	2,65

**est remplacée par**

Collectrice	00281-01-101-000-C	Route 281	Limite Armagh, m	16,33
-------------	--------------------	-----------	------------------	-------

selon le plan 622-99-DO-035 préparé par Lucien Marquis, a.g., sous le numéro 704 de ses minutes

**VALLÉE-JONCTION, M (2601500)**

<b>Classe de route</b>	<b>Identification de section</b>	<b>Nom de la route</b>	<b>Localisation du début d'entretien</b>	<b>Longueur en km</b>
Régionale	00173-01-250-0-00-0	Route 173	Intersection route 112	0,09
	00173-01-260-0-00-8	Route 173	90 mètres au nord de l'inters. route 112	2,39

**est remplacée par**

Régionale	00173-01-255-000-C	Route 173	Intersection route 112	2,48
-----------	--------------------	-----------	------------------------	------

selon le plan 622-99-DO-057 préparé par Michel Roberge, a.g., sous le numéro 6900 de ses minutes